



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUËT

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT
TRIPARTITE ARPADE / COLLEGE CAMILLE
CLAUDEL DE LAUNAGUËT /COMMUNE DE
LAUNAGUËT- SUR LES QUESTIONS DE
PREVENTION JEUNESSE**

Délibération n° 2023.12.13.108

Rapporteur : Patricia PARADIS

Le travail réalisé dans le cadre de la Veille éducative Jeunesse, en lien avec Toulouse Métropole, fait de Launaguët une commune dynamique sur les questions jeunesse.

Aussi, Toulouse Métropole propose à la Ville de Launaguët la mise en place d'un temps d'écoute individuel animé par un éducateur spécialisé de l'Association ARPADE, ainsi que de actions collectives.

Le temps d'écoute a pour objectif de :

- Favoriser le repérage précoce des signes du mal-être : isolement, idées noires, conduites à risque, consommation de produits psychoactifs (tabac, cannabis, alcool et autres produits)
- Réduire les inégalités territoriales concernant l'accès à une aide pour des jeunes qui en auraient besoin en proposant des modalités qui « vont vers » le public et prennent appui sur les professionnels intervenant au quotidien auprès des jeunes
- Soutenir les professionnels, les familles dans leur capacité à apporter des réponses de proximité

Les publics concernés sont : les jeunes entre 12 et 25 ans, les familles et leurs proches.

L'orientation des publics peut se faire, via les acteurs jeunesse de la collectivité, ou via le personnel du Collège Camille Claudel.

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre des financements Toulouse-métropole, via la Veille éducative.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la Convention annuelle de partenariat « Ville de Launaguët – Collège Camille Claudel de Launaguët – Service Jeunesse Parentalité du Pôle Addiction Prévention et Santé de l'Association ARPADE » telle qu'annexée et de la reconduite de manière tacite en fonction des financements de Toulouse-métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document nécessaire à son exécution.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent : /

Date convocation et affichage :
07 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

22 DEC. 2023

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>

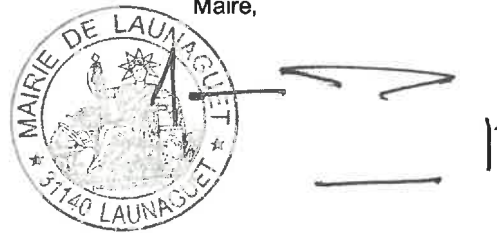
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver la Convention annuelle de partenariat « Ville de Launaguet – Collège Camille Claudel de Launaguet – Service Jeunesse Parentalité du Pôle Addiction Prévention et Santé de l'Association ARPADÉ » telle qu'annexée et de la reconduite de manière tacite en fonction des financements de Toulouse-métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document nécessaire à son exécution.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



Convention de partenariat

Entre

La commune de Launaguet



VILLE DE
Launaguet

Le collège Camille CLAUDEL



ET

Le Service Jeunesse Parentalité du Pôle Addiction Prévention et Santé de
l'Association ARPADE



ANNÉE 2023-2024

Il est convenu entre :


La commune de Launaguet représentée par Monsieur Michel Rougé, Maire de Launaguet,

Le collège Camille CLAUDEL représenté par Madame Ann Cachot, en qualité de Principale,

Et

Le Service Prévention de l'Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions (ARPADE), représenté par Monsieur **Frédéric GABANOU** en qualité de Directeur Adjoint du Pôle APS,

→ La mise en place sur la commune de Launaguet d'un **temps d'écoute individuelle, familiale et d'actions collectives** animée par le service Jeunesse Parentalité du Pôle APS d'ARPADE.



Temps d'écoute

Ce temps d'écoute propose une modalité régulière de rencontres avec les jeunes âgés entre 12 et 25 ans et/ou leurs familles, leurs proche confrontés à des questions, des problématiques sur des thématiques aussi variées que la santé, la famille, l'insertion, la scolarité...

- **Objectifs généraux du temps d'écoute :**

- **Favoriser le repérage précoce des signes du mal-être :** isolement, idées noires, conduites à risque, consommation de produits psychoactifs (tabac, cannabis, alcool et autres produits)
- **Réduire les inégalités territoriales concernant l'accès à une aide pour des jeunes qui en auraient besoin** en proposant des modalités qui « vont vers » le public et prennent appui sur les professionnels intervenant au quotidien auprès des jeunes
- **Soutenir les professionnels, les familles** dans leur capacité à apporter des réponses de proximité

- **Publics concernés par ce temps d'écoute :**

- Jeunes entre 12 et 25 ans, les familles et leurs proches

- **Modalités du temps d'écoute :**

Les jeunes et les familles seront orientés sur la permanence à la demande :

- Des acteurs et des instances de la communauté scolaire du collège Camille CLAUDEL
- Des acteurs et des instances en charge de la jeunesse et de la parentalité de la commune de Launaguet.

L'orientation des mineurs se fait dans le strict respect de l'exercice de l'autorité parentale.

Cette permanence est mise en œuvre par le Service Jeunesse Parentalité du pôle A.P.S. de l'Association ARPADÉ dans le cadre d'une subvention accordée par Toulouse Métropole.

Cette permanence est assurée par des intervenants spécialisés en prévention. L'intervenant se porte garant du respect de la confidentialité des échanges.

- **Le contenu des rencontres :**

La rencontre doit permettre :

- D'évaluer la situation avec la personne elle-même
- D'identifier les difficultés et le contexte dans lequel elles se manifestent
- De valoriser les compétences, d'ouvrir à des possibilités d'action

Mais aussi :

- D'introduire des questions
- De fournir des informations
- De construire un lien de confiance
- De rendre accessible les ressources communales
- Et, si nécessaire, de faire une proposition d'aide adaptée pour accompagner le jeune et faciliter l'accès au soin, l'accès aux droits

- **Lieu :**

Cette permanence se tient principalement dans les locaux communaux, au sein du Service Jeunes de la Ville de Launaguet situé à la Maison des Associations, rue Jean Moulin, 31140 Launaguet.

Ce local a été choisi du fait de son accessibilité et sa capacité à offrir un espace permettant une certaine « discrétion » afin de :

- Rendre possible la rencontre
- Créer le lien nécessaire au travail avec les jeunes et leur entourage

Les professionnels de la commune, du collège et les intervenants d'ARPADE sont garants de la confidentialité de la démarche.

En fonction de la situation, des jeunes ou des familles ceux-ci pourront être reçus en dehors des temps de permanences sur la commune.

Ce temps d'intervention s'effectue à la demande et s'adapte au nombre de situations orientées.

- **Collaboration entre les professionnels d'ARPADE, les acteurs de la commune et du collège Camille CLAUDEL :**

Les situations orientées vers la permanence d'écoute devront être autant que possible évoquées préalablement avec les intervenants d'ARPADE.

Ceci est nécessaire pour :

- Repérer ce qui motive cette orientation de la part des professionnels
- Envisager ensemble les modalités de la rencontre
- Faciliter l'accueil des jeunes et des familles, l'évaluation des situations, mais aussi le repérage des ressources possibles

Actions Collectives

Le temps de présence sur la commune sert à coconstruire, mettre en place et animer des actions collectives de prévention décidées dans le cadre de la Veille Educative de la commune à destination des jeunes et/ou de leurs familles.

- **Pour contacter ARPADE :**

- L'intervenant en charge de l'action sur le territoire de Toulouse Métropole,
Laurent SERRE
Tél. 06.70.27.89.69 Mail. laurent.serre@arpade.org
- Le Service Jeunesse Parentalité d'ARPADE
Tél. 05.61.42.91.91 Mail. sas.pe@arpade.org
- Cadre référent
Éric BARBIER chef de service Jeunesse Parentalité
Tél. 06.75.21.70.95 Mail. eric.barbier@arpade.org

- **Diffusion de l'information :**

Avec les parties prenantes de la convention seront envisagées différentes modalités « d'affichage » afin de rendre accessible cette permanence d'écoute aux publics visés.

- **Calendrier** (jours, fréquence et heures)

Ce temps dédié sera principalement effectué les mardi après-midi de 14h à 18h une semaine sur deux au maximum. Pour s'adapter aux spécificités de chaque famille ce temps d'écoute peut être effectué en dehors de ces horaires.

- **Le bilan :**

Cette convention partenariale prévoit une évaluation régulière et des modalités souples de révision, de façon que l'offre de ce temps de présence sur la commune reste adaptée aux besoins des publics et à la réalité de l'organisation du travail des acteurs de la commune.

Ce partenariat donnera lieu à un temps de bilan à la fin de l'année scolaire.

Lors de ce bilan il s'agira d'envisager la pertinence de cette offre, d'envisager d'éventuelles adaptations ainsi que la possibilité de sa reconduction.

Madame Ann Cachot
Principale du Collège
Camille CLAUDEL

Monsieur Michel Rougé
Maire de Launaguet

Frédéric GABANOU
Directeur Adjoint Pôle APS
Association ARPADE

